

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE Nº 2011-70

NOMINATION d'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR POUR LA SOUS-REGIE de l'ECOLE MUNICIPALE de MUSIQUE - ANNULATION

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu l'arrêté municipal n°09/294 du 23 septembre 2008 portant création d'une sous régie pour l'encaissement des produits liés à l'inscription à l'école municipale de musique

Vu l'arrêté municipal n°2010/304 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur pour la sous-régie de l'école municipale de musique

Vu l'arrêté municipal n°2011-67 du 17 mars 2011 portant annulation de l'arrêté constitutif de création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions à l'école de musique

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du Amas & 4 Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants de la régie générale de recettes en date du Amas & 1 Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du Amas & 1

ARRETE

Article 1:

L'arrêté municipal n°2010/304 du 25 septembre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur pour la sous-régie de l'école municipale de musique est annulé à compter du 1^{er} juillet 2011.

Fait à Juvignac, le 18 mars 2011

Le Trésorier

41, Rue Léon-Blum

34660 COURNONTERRAL Tél. 04 67 85 01 18

Tél. 04 67 85 01 18 Fax 04 67 85 47 72

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

Et publication

Le

Danièle ANTOINE SANTONJA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ANNULATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR POUR LA SOUS-REGIE DE L'ECOLE DE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Date de transmission de

18/03/2011

l'acte :

Date de réception de

18/03/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte :

2011-70 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

034-213401235-20110318-2011-70-AI

Date de décision :

18/03/2011

Acte transmis par :

Corinne BERNAL

Nature de l'acte :

Arrêtés individuels

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.4. Régies de recettes et davances